

## Différences entre le 'Programme d'Action de Nations Unies' et le 'Traité sur le Commerce des Armes'

Le Programme d'Action (PA) et l'ONU le commerce des armes (TCA) sont des processus de contrôle des armes qui ont lieu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Ils sont développés et avancés par les 193 Etats membres des Nations Unies, cependant les éléments de ces deux processus et ce qu'ils visent à atteindre sont très différents. Ce document décrit et clarifie quelques différences principales entre le Programme d'Action et le Traité sur le commerce des armes de l'ONU.

	<b>PoA</b>	<b>TCA</b>
<b>C'est quoi?</b>	<i>Le Programme d'Action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects</i> (processus de l'ONU sur les armes légères) a été adopté par consensus à l'Assemblée Générale des Nations Unies après des négociations à la Conférence de l'ONU de 2001 sur les armes légères. C'est un accord juridiquement non contraignant couvrant les aspects des processus, réglementations et l'évaluation des mesures pour lutter contre le commerce illicite des ALPC	Le TCA n'existe pas encore, mais les négociations pour élaborer un accord global, juridiquement contraignant sont en cours à l'ONU et devraient se terminer en Juillet 2012. Un TCA fort et efficace au niveau mondial permettrait de renforcer la réglementation des transferts internationaux d'armes conventionnelles, en aidant à réduire les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et empêcher l'affaiblissement du développement socio-économique
<b>Types d'arme</b>	Les armes légères et de petit calibre et leurs munitions	Un TCA compréhensif couvrirait toutes les armes conventionnelles, y compris les ALPC et des munitions si possibles
<b>Activités couvertes</b>	Recommandations pour la fabrication, le marquage, la tenue des registres, le traçage, la gestion des stocks, l'identification et l'élimination des excédents, la sensibilisation du public, le DDR et les enfants, les transferts internationaux d'armes légères	Tous les transferts internationaux des armes conventionnelles, y compris les exportations, importations et autres transferts entre pays
<b>Engagement</b>	Politiquement contraignants. Les États membres de l'ONU ont affirmé leur "volonté" de mettre en œuvre le Programme d'Action, mais sur une base volontaire seulement	Sera un traité juridiquement contraignant, par exemple les dispositions du TCA deviendront le droit international
<b>Mise en œuvre</b>	Chaque État peut mettre en œuvre le Programme d'Action comme il le souhaite, le plus souvent guidée par les commissions nationales en conformité avec les plans d'action nationaux	Après l'adoption du traité, les États qui ratifient le TCA auront à harmoniser leur législation nationale sur le transfert des armes et des procédures pour se conformer aux dispositions du TCA
<b>Suivi</b>	Des rapports biennaux volontaires sur la mise en œuvre	Obligations de rapport annuel devrait être inclus dans le traité. La mise en place d'une Unité d'Appui à la Mise en œuvre soutiendra et coordonnera des reportages par les Etats
<b>Application</b>	Non. La mise en œuvre est volontaire	La législation nationale doit satisfaire des normes minimales pour appliquer le traité
<b>Prochaines étapes</b>	Une conférence de révision du PoA aura lieu en août 2012. Les Etats feront rapports sur leurs progrès de la mise en œuvre du Programme d'Action depuis la dernière réunion biennale des États en 2010. Il y aura aussi un Comité préparatoire en Mars 2012 pour préparer la Conférence de révision du Programme d'Action d'août	Les États membres de l'ONU auront pour objectif de rédiger un texte du traité à la conférence de négociation, en Juillet 2012. Les Etats membres devront alors décider à signer et ratifier le TCA. Ratification peut prendre des années et généralement doit passer par le parlement national. Il y aura un 4 <sup>ème</sup> PrepCom en Février 2012 pour préparer la conférence de négociation TCA

**Pourquoi ces processus importants pour IANSA ?** Le but du travail d'IANSA est de réduire la violence armée et la prolifération des armes légères de petit calibre. Tous le Programme d'Action et le TCA ont la capacité d'atteindre ces objectifs. Par conséquent, il est d'une grande importance que les deux (PoA et TCA) soient forts et efficaces qu'ils peuvent l'être. Le réseau IANSA a joué un rôle important dans les deux processus à ce jour, et avec la conférence renégociation du TCA et la conférence de révision du PoA qui se dérouleront en 2012, c'est un moment crucial pour IANSA de faire entendre sa voix et d'assurer que les deux réunions se complètent plutôt que de supplanter l'une ou l'autre.